

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 MAI 2021 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et un et le lundi trente un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Nathalie BOUISSET, Maryse DEPUYDT, Eve ROUGET, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Josette ROUGET, Pascal LHOTE, André BLANCHARD et Jacqueline ROBINET.

Convocations adressées le 25 mai 2021

SECRETARE DE SEANCE : Eve ROUGET

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation projet photovoltaïque ENERTRAG
2. Boulangerie : planning des travaux
3. Route de Villiers-Vineux : pose du radar pédagogique 1^{ère} quinzaine de juin
4. City Park : (délibération modificative ajout de barrières) Inauguration.
5. Entretien de la commune : observations sur prestation THOMAS-CONIGLIO
6. Tri sélectif : (poubelles jaunes : containers (compte rendu Olivier VARIN)
(benne à verre : emplacement à définir
7. Cimetière : charte et règlement (Mmes DEPUYDT M., ROUGET J., ROBINET J.)
8. Point sur la préparation des élections
9. Affaires Diverses

Adoption et signature des 3 derniers Procès-Verbaux

PROJET PHOTOVOLTAIQUE ENERTRAG

Monsieur le Maire nous présente les intervenants de la société ENERTRAG qui vont nous exposer leur projet de panneaux photovoltaïque sur Carisey.

Cette société se développe en France depuis les années 2000 par l'implantation d'éoliennes et de centrales photovoltaïques.

Ce projet concerne 3 propriétaires dont la commune de Carisey pour une superficie exploitable d'environ 40 hectares à faible potentiel agronomique. Ce projet serait une source de revenus supplémentaires pour la commune sur du long terme (30 ans)

Il faut compter 40 mois pour monter le projet, après études de faisabilité.

Lorsque le parc arrive à son terme (entre 30 et 45 ans), la société est obligée de démonter et de recycler les panneaux sauf prolongation de contrat d'une durée de 15 ans par tranche de 5 ans.

Le conseil décide à l'unanimité de se joindre à ce projet déjà accepté par les 2 autres propriétaires

BOULANGERIE

Monsieur le Maire nous informe que les travaux de la boulangerie commencent ce mardi 1er juin avec l'installation du four électrique dernière semaine de juin.

La mise en conformité du fournil avec l'installation du four représente donc un investissement de 102 378.66 € TTC.

La boulangerie sera donc fermée pour travaux du 7 au 21 juin.

A compter du 22 juin commenceront les essais du nouveau four avec formation du boulanger, permettant ainsi une ouverture probable de la boulangerie à partir de cette date.

ROUTE DE VILLIERS

Afin de tenir les engagements prévus et sauf imprévu, la pose du radar pédagogique sera effectuée 1^{ère} quinzaine de juin

Les autres travaux prévus (terre-plein central, plateau surélevé) seront faits l'année prochaine au cours du 1^{er} trimestre 2022.

CITY PARK

Afin de sécuriser d'avantage la séparation entre le petit terrain et le grand terrain, un devis pour l'ajout de 2 barrières à été demandé et établi.

Une délibération modificative a été actée pour financer ce devis d'un montant de 772.80€ TTC afin de réajuster le budget initial.

L'inauguration de ce complexe sportif est toujours suspendue à la situation sanitaire, elle sera probablement programmée au cours du 4^{ème} trimestre.

Une journée UFOLEP facturée à hauteur de 450 € sera organisée en partenariat avec les 4 autres communes du SIVOS le 19 juillet 2021 en raison de l'annulation du Yonne Tour cette année.

Cette prestation sera prise en charge financièrement par les 5 communes concernées (Carisey, Dyé, Bernouil, Villiers-Vieux, Jaulges), le Centre aéré, le Sivos et l'association Les Amis des Ecoles.

Un conseiller fait remarquer que les grands filets se détendent.

Monsieur le Maire va contacter le fournisseur pour régler ce problème

ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire a souhaité effectuer et dresser un 1^{er} bilan de la prestation du nouveau paysagiste THOMAS-CONIGLIO après 2 passages sur la commune.

Monsieur le Maire ainsi que plusieurs conseillers nous font remonter des mécontentements au sujet de l'entretien de celle-ci. Ce bilan, après constat, n'est pas satisfaisant.

Il a été convenu unanimement de rédiger une charte et de lister tous les lieux à entretenir car des oublis ont été constatés. La commission voirie va donc se réunir à cette fin le lundi 7 juin à 18h30 afin d'informer en détail ce prestataire par la suite. Un rappel sera fait à cette entreprise.

TRI SELECTIF

Un conseiller municipal rend compte d'une réunion avec la commission des déchets de la Communauté de Communes afin d'établir un bilan de cette nouvelle organisation.

Il a été constaté que le poids des poubelles a diminué par cette nouvelle organisation mais des erreurs de tri sont faites. Si cela perdure lors des prochains ramassages, les agents chargés de la collecte de ces poubelles jaunes, « les ripeurs » ne les ramasseront plus.

Ils ont constaté également que certaines poubelles vertes ne sont pas aux normes et ne seront plus ramassées si cela continue ainsi que les sacs poubelles posés au sol.

Il est à envisager par la suite un déplacement de la benne à verre mais l'endroit reste à déterminer. Après débat, le conseil à l'unanimité décide que dans l'immédiat, les bennes à verre restent à leur emplacement actuel.

CIMETIERE

Une charte et un règlement ont été présentés par 3 conseillères municipales pour donner suite à un groupe de travail dédié à ce projet.

Ce document distribué à tous les conseillers est proposé pour étude afin de l'adopter par une délibération lors du prochain conseil municipal.

Un vote est proposé pour la tarification des prestations et de la durée de la concession :

Urne à 700€

9 voix pour

2 abstentions

Dépôt des cendres à 100€

8 voix pour

3 voix contre

Durée de la concession à 30 ans

11 voix pour.

ELECTIONS

Monsieur le Maire fait le point sur la préparation des élections. Il informe que du gel hydroalcoolique, des masques seront mis à disposition des électeurs pour les 2 bureaux de vote (départemental et régional).

Un organigramme représentant les affectations des membres des 2 bureaux est présenté aux élus pour la tenue des bureaux de vote

AFFAIRES DIVERSES

La Présidente du SIVOS nous fait un point au niveau des écoles et précise que la communauté de communes du tonnerrois a voté à l'unanimité pour que les enfants de Dyé et Bernouil restent sur notre RPI.

Le préfet conforte ainsi la position du SIVOS dans ce dossier.

Il faut malgré tout rester vigilant car des courriers sont distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de ces 2 communes pour les informer qu'ils ont le choix entre notre RPI et les écoles de Flogny-la-Chapelle, ce qui entrainerait inévitablement une réduction des effectifs et probablement à l'avenir une fermeture de classe dans notre périmètre.

Monsieur le Maire nous informe qu'une colocataire quitte un logement au-dessus de l'auberge à compter du 1^{er} juillet.

Une plainte a été déposée en gendarmerie pour tapage nocturne dans un box au niveau de l'auberge.

Monsieur le Maire va rappeler aux différentes parties les règles de voisinage à respecter mutuellement.

Monsieur le Maire nous informe qu'il a été contacté par les forains pour savoir si nous souhaitons leur participation à l'organisation de la fête foraine annuelle, la seule date disponible proposée étant les 7 et 8 août, le conseil la refuse à l'unanimité.

Monsieur le Maire a écrit aux maires des 4 autres communes du RPI ainsi qu'aux amis des écoles et au SIVOS afin de nous aider à financer une partie de la manifestation UFOLEP prévu conjointement avec le centre de loisirs "les Caribouts". Ils ont tous accepté cette proposition, avec une rotation sur les différentes communes chaque année pour donner suite à la proposition de Monsieur le Maire

Cette manifestation aura donc lieu le 19 juillet.

Monsieur le Maire nous informe que, pour donner suite à une demande des écoles pour un renouvellement de mobilier scolaire, un devis proposé par un fournisseur spécialisé d'un montant de 5305.36€ pour équiper une classe complète en tables et chaises modulables est nettement hors budget par rapport au budget prévisionnel de 2000€ voté en conseil. D'autres devis seront donc demandés.

Monsieur le Maire a demandé également un devis pour une étude géotechnique du sol des terrains à vendre, il s'élève à 2556€ TTC. Cette étude est nécessaire avant toute vente de terrain.

Un conseiller informe que la commission des fêtes s'est réunie et est favorable au tirage du feu d'artifice. L'emplacement habituel est retenu, avec des précautions particulières autour du city stade. L'artificier habituel propose 2 dates disponibles, les 14 et le 17 juillet. La date du 17 juillet est retenue par le conseil.

Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la préfecture pour s'informer des autorisations nécessaires et indispensables pour autoriser cette manifestation dans le respect des règles sanitaires.

Sachant que l'activité de l'auberge reprend, la gratuité des loyers un mois sur deux qui avait été décidée par le conseil arrive à son terme comme le précisait la délibération prise à cet effet.

Un conseiller demande que l'éclairage public soit rétabli jusqu'à minuit. Monsieur le Maire prend acte de cette demande et interviendra auprès du prestataire afin de répondre favorablement à celle-ci.

L'ordre du jour étant vu,

Le Maire propose de lever la séance à 21 heures.

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal ETCHART